

Le SCoT dans sa troisième phase

Lancé en 2013, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est entré, cette année, dans sa troisième phase. Ce projet de territoire, véritable outil de planification stratégique, sera arrêté en 2017.

Le SCoT est un document d'urbanisme prospectif qui définit le développement d'un territoire à long terme, dans une perspective d'aménagement durable. Il traite de multiples thématiques (démographie, économie, environnement, agriculture, transports, services, équipements, etc) et son périmètre s'étend sur Pays de Montbéliard Agglomération, la Communauté de communes (CC) de la Vallée du Rupt, la CC des 3 Cantons, la CC du Pays de Pont de Roide et la CC des Balcons du Lomont.

Suite à la phase de diagnostic débutée en 2014, la deuxième phase avait permis de faire émerger le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) dont l'objectif est de



fixer le cap, les objectifs du SCoT. Suite à ce débat, la troisième phase du SCoT doit, d'ici au mois de décembre, permettre la traduction réglementaire du projet porté par les élus. ■